

VILLE DE BRUXELLES
Urbanisme – Plans et autorisations
A l'att.de M. G. MICHIELS
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf : M159/2014
N/Réf. : AVL/KD/BXL-2.2441/s.561
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Boulevard du Midi, 21. Division d'une maison unifamiliale en 3 logements.
(Dossier traité par Mme O. Bouchenak)

En réponse à votre lettre du 30 octobre 2014, sous référence, reçue le 31 octobre, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 12 novembre 2014.

La demande concerne une maison unifamiliale qui date de 1871 et qui figure à l'inventaire du patrimoine monumental du pentagone. Elle est également comprise dans la zone de protection des anciens pavillons d'octroi de la porte d'Anderlecht.

La demande vise la division de la maison en trois logements avec le maintien de l'entrepôt au rez-de-chaussée, l'aménagement d'une terrasse arrière au 1er étage, la création d'une lucarne en toiture avant et d'une autre lucarne en toiture arrière. Les façades avant et arrière seraient ré-enduites en gris foncé.

La CRMS n'émet pas d'objection aux interventions projetées mais demande de privilégier une teinte claire pour les façades qui correspond à l'architecture néoclassique du bien et du contexte patrimonial environnant.

Bien que la demande ne porte pas sur la façade du rez-de-chaussée composée d'une porte d'entrée et d'une porte de garage sectionnelle en aluminium gris clair, la CRMS suggère de revenir à un dispositif traditionnel en bois. Elle demande également que les prescriptions du RRU soient strictement respectées.

Le cas échéant, la DMS proposera en Commission de concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet. Si ces conditions sont retenues dans l'avis de la Commission de concertation, il appartiendra à l'autorité délivrant le permis d'urbanisme de surveiller le suivi à donner à ces conditions.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. VAN DESSEL
Vice-Président

Copies à : - S.P.R.B. - D.M.S. : Mme S. Valcke ; S.P.R.B. – D.U. : Mme B. Annegarn ;
- M. G. Coomans de Brachène, échevin de l'Urbanisme (par mail) ; Commission de concertation (par mail).